

Dans les dernières semaines, il a beaucoup été question de la rougeole dans les médias et sur les médias sociaux. Voici de l'information de l'Agence de la santé publique du Canada à ce sujet.

Qu'est-ce que la rougeole?

La rougeole est une maladie très contagieuse, caractérisée par une éruption cutanée, sous forme de plaques rouges, qui peut être très grave. Elle cause communément la diarrhée et une pneumonie, mais peut dans de rares cas entraîner une encéphalite et même la mort.

La rougeole est relativement rare au Canada grâce à d'importants taux d'immunisation à l'échelle du pays. Toutefois, des cas de rougeole peuvent être observés au Canada en raison de cas importés par des [voyageurs](#) de pays où cette maladie est endémique ou de pays frappés par de vastes éclosions.

Comment traiter la rougeole?

Il n'existe pas de traitement précis contre la rougeole. Les symptômes sont habituellement traités par la prise de liquides et de médicaments pour réduire la fièvre. La plupart des gens guérissent complètement.

Comment éviter de contracter la rougeole?

Le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole est de recevoir deux doses du vaccin contenant le virus de la rougeole.

Si vous croyez avoir contracté la rougeole, consultez un professionnel de la santé. Décrivez vos symptômes par téléphone avant votre rendez-vous afin que le personnel puisse prendre des dispositions pour vous voir sans exposer d'autres personnes à la rougeole.

Pour en savoir plus, consultez l'avis public de l'Agence de la santé du Canada à l'adresse suivante : <http://www.phac-aspc.gc.ca/phn-asp/2015/meas-roug-fra.php>

Des conseils spécialement conçus pour les voyageurs sont également disponibles à la page suivante : <http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/notices-avis/notices-avis-fra.php?id=98>

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Jean-Christophe Senosier
Directeur régional

Direction des communications et des affaires publiques
Santé Canada / Agence de la santé publique du Canada - région du Québec
Tél. : (514) 496-4663
www.santecanada.gc.ca / www.aspc.gc.ca